

DOSSIER DE PRESSE



L'Europe s'engage en Aquitaine
**Les programmes européens
2007-2013**

www.europe-en-aquitaine.eu



Sommaire

COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE	2
LA STRATÉGIE DE L'EUROPE EN AQUITAINE	3
L'EUROPE PREVOIT PRES DE 770M€ EN AQUITAINE ENTRE 2007 ET 2013	5
UNE GESTION PARTENARIALE DES PROGRAMMES EUROPEENS EN AQUITAINE	7
SELECTION DES PROJETS : COMMENT CA MARCHE ?	8
LE SITE INTERNET DES PROGRAMMES EUROPEENS EN AQUITAINE	10
EXEMPLES DE PROJETS CO-FINANCES PAR L'EUROPE EN AQUITAINE	11
GLOSSAIRE	14



COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE

Depuis 2007, l'Union européenne a déjà investi près de 456 M€ sur le territoire aquitain pour soutenir des projets d'innovation et de développement durable représentant 1,4 milliard d'euros d'investissements

Depuis de nombreuses années déjà, l'Aquitaine bénéficie de l'intervention des politiques européennes. La période 2007-2013 marque cependant un tournant important puisque l'ensemble du territoire aquitain (*et pas seulement les territoires les plus fragilisés*) devient éligible au soutien de l'Union européenne.

Entre 2007 et 2013, elle prévoit d'investir près de 770 M€ pour accompagner **dans toute l'Aquitaine** des projets s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et de sa déclinaison régionale : « *Faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité régionale* ».

Cet investissement s'effectuera au travers des différents « fonds européens » gérés soit au niveau régional pour le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), soit au niveau national avec des « volets régionaux » pour le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour la Pêche (FEP).

Depuis 2007, année de démarrage des programmes, plus de 254 M€ de subventions ont déjà été attribués au titre du FEDER et près de 456 M€ pour l'ensemble des fonds européens. Soit un total de plus de 13 000 dossiers programmés représentant près de 1,4 milliard d'euros d'investissements. L'intervention de l'Europe en Aquitaine a ainsi permis de lancer des projets d'envergure tels que la création du pôle d'échange multimodal de Bordeaux Saint-Jean et l'aménagement d'une plate-forme « bois-énergie » utilisant le bois endommagé par la tempête Klaus.

Les subventions européennes ont un effet de levier financier permettant ainsi d'engager des investissements plus importants pour la réalisation de projets ambitieux. Sur le plan qualitatif, la sélection des projets prend en compte leur **impact sur l'emploi, le développement durable et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes**. L'Europe intervient en tant que co-financeur aux côtés de l'Etat, du Conseil régional et des autres collectivités locales.

Ce principe de **partenariat** se traduit également dans la gestion des fonds européens qui implique un large éventail d'acteurs : services d'Etat, directions de la Région et des autres collectivités locales, organismes consulaires, associations représentatives, organisations professionnelles, ...

Chaque année, un Comité de suivi des fonds européens en Aquitaine, ayant un rôle de pilotage stratégique, se réunit sous la co-présidence du préfet de région et du président du Conseil régional d'Aquitaine.

L'action de l'Union européenne en région est également placée sous le signe de la **transparence**. Ainsi, le site Internet dédié aux fonds européens en Aquitaine (www.europe-en-aquitaine.eu) publie la liste intégrale des projets financés sur le territoire aquitain. Il fournit également toutes les informations nécessaires aux porteurs de projets.



LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE EN AQUITAINE

Innovation et développement durable, les piliers de la stratégie de l'Europe en Aquitaine

Pour la période 2007-2013, l'Union européenne a souhaité concentrer son action en région sur les priorités de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi qui, depuis 2005, intègre les préoccupations environnementales et de développement durable.

Création d'emplois
Soutien de la croissance par l'innovation
Promotion du développement durable

L'Aquitaine bénéficie de fonds européens au travers d'un programme géré au niveau régional (FEDER) et de "volets régionaux" de programmes gérés au niveau national (FSE, FEADER, FEP). *"Faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité régionale"*, tel est l'objectif que s'est fixé l'Union européenne en Aquitaine pour la programmation 2007-2013

Les domaines d'intervention de l'Union européenne en Aquitaine

Soutien au développement économique du territoire et soutien à l'emploi et à la formation

Au titre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », l'Aquitaine bénéficie de 580 M€ sur 7 ans à travers deux fonds européens : le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) dont l'action est orientée sur la compétitivité et le volet régional du programme national FSE (Fonds Social Européen) qui agit pour l'emploi et l'inclusion sociale.

Soutien à la coopération entre les Pays de l'UE

Sur la période 2007-2013, la coopération européenne devient un objectif à part entière de la politique régionale. Le but : améliorer l'efficacité des politiques de développement régional dans les domaines de l'innovation, de l'économie du savoir, de l'environnement et de la prévention du risque et contribuer à la modernisation économique et à l'accroissement de la compétitivité de l'Union européenne.

Au titre de l'objectif de Coopération Territoriale Européenne, l'Aquitaine est concernée par trois programmes : un programme de coopération transfrontalière (Programme France – Espagne - Andorre) et deux programmes de coopération transnationale (Programme Espace Atlantique et Programme Sud-ouest Européen).



Soutien aux activités de l'agriculture et de la sylviculture et au développement local en milieu rural

Au titre de la politique du développement rural financée par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), l'Aquitaine bénéficie du volet régional du programme de développement rural hexagonal (PDRH) qui soutient la compétitivité des filières agricoles et forestières, la protection de l'environnement et le développement des zones rurales (180 M€).

Soutien au développement durable de la pêche et aux activités des zones côtières et maritimes

Enfin, dans le cadre de la politique commune de la pêche, l'Aquitaine bénéficie de crédits (environ 6,5 M€) du fonds européen pour la pêche (FEP) dont la vocation est d'assurer le développement durable du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la diversification des activités économiques dans les zones de pêche.



L'UNION EUROPEENNE PREVOIT D'INVESTIR PRES DE 770M€ EN AQUITAINE ENTRE 2007 ET 2013

L'Aquitaine bénéficie depuis de nombreuses années de l'intervention des politiques européennes :

- de cohésion économique et sociale,
- de développement rural
- de la pêche.

Sur la période 2007-2013, l'Europe investira près de 770 M€ en Aquitaine dont :

392 M€ au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

189 M€ au titre du Fonds Social Européen (FSE)

180 M€ au titre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)

Environ 6,5 M€ au titre du Fonds Européen pour la Pêche (FEP)

Plus de 13 000 projets programmés depuis 2007¹

Depuis 2007, année de démarrage des programmes, plus de **254 M€** de subventions ont été attribués au titre du FEDER et près de **456 M€** pour l'ensemble des fonds européens, soit près de 60% de l'enveloppe Aquitaine pour les programmes régionaux.

Au total, plus de 13 000 projets ont d'ores-et-déjà été sélectionnés en Aquitaine au titre des différents fonds européens.

Les chiffres clés :

FEDER : 928 projets programmés pour un montant total de **plus de 254 M€**

FSE : 1651 projets programmés pour un montant total de près de **108 M€**

FEP : 290 projets programmés pour un montant total de **3,5 M €**

FEADER : 10 564 projets programmés pour un montant total de **90 M€**

¹ Données actualisées au 1^{er} septembre 2011



Des priorités claires pour chaque fonds²

FEDER : Renforcer la compétitivité par l'innovation et valoriser les atouts environnementaux de l'Aquitaine par le développement durable

Axe 1 - Promouvoir l'économie de la connaissance : l'Europe investit 175 M€

Axe 2 - Développer les TIC au service de la société de l'information : l'Europe investit 45 M€

Axe 3 - Valoriser le potentiel énergétique et environnemental : l'Europe investit 114 M€

Axe 4 - Développer durablement les territoires spécifiques : l'Europe investit 47 M€

FSE : Soutenir la formation, l'emploi en faveur de catégories prioritaires, la gestion des ressources humaines et l'inclusion sociale

Axe 1 – Contribuer à l'adaptation des travailleurs aux entreprises : l'Europe investit 52,6 M€

Axe 2 - Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi : l'Europe investit 50,8 M€

Axe 3 - Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale : l'Europe investit 58,4 M€

Axe 4 - Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transversales : l'Europe investit 20,3 M€

FEADER : Renforcer la compétitivité des secteurs agricole et forestier aquitains, du fait de la diversité et de la qualité des productions sur le territoire, de l'étendue du massif forestier et des nombreux emplois liés à ces secteurs.

Axe 1 – Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers : l'Europe investit 83 M€

Axe 2 – Préservation de l'environnement : l'Europe investit 39,1 M€

Axe 3 – Qualité de la vie et diversification des activités en milieu rural : l'Europe investit 34,9 M€

Axe 4 – Approche Leader : l'Europe investit 19,3 M€

FEP : Contribuer à la pérennité économique, sociale et environnementale du secteur de la pêche et de l'aquaculture, tout en aidant à adapter la flotte et à protéger l'environnement marin

Axe 1 – Adaptation de la flotte communautaire : l'Europe investit 1,3 M€

Axe 2 - Aquaculture, transformation et commercialisation : l'Europe investit 2,6 M€

Axe 3 - Mesures d'intérêt commun : l'Europe investit 2,5 M€

Axe 4 - Développement durable des zones de pêche (pas d'enveloppe régionalisée – gérée uniquement au niveau national)

² Pour chaque fonds, une enveloppe « assistance technique » est également prévue et s'intègre au montant total



UNE GESTION PARTENARIALE DES PROGRAMMES EUROPEENS EN AQUITAINE

Depuis les premières réflexions stratégiques initiées en 2006, jusqu'à la mise en œuvre actuelle des fonds européens en Aquitaine pour la période 2007-2013, le **partenariat Etat-Région** a associé un large éventail d'acteurs (les services de l'Etat, les directions de la Région, les autres collectivités locales, les organismes consulaires, des associations représentatives, des organisations professionnelles,...). Les partenaires sont consultés à toutes les étapes de gestion, de suivi, d'animation et de communication sur les fonds européens en Aquitaine.

Qui gère les fonds européens en Aquitaine ?

Le préfet de région est « l'autorité de gestion » des fonds européens en Aquitaine. Il veille à associer chacun des partenaires concernés aux différents stades de la programmation (préparation, financement, suivi et évaluation des interventions).

Concernant plus particulièrement le Fonds Européen de Développement Régional, qui est intégralement géré au niveau régional, le Préfet de Région a fait le choix de déléguer la gestion de l'axe 1 dédié à la promotion de l'économie de la connaissance au Conseil régional d'Aquitaine par l'intermédiaire d'une subvention globale de 175 M€. Et ce afin d'accroître l'efficacité du programme, tout en garantissant le respect du principe de partenariat pour la sélection des opérations.

Les grands rendez-vous des fonds européens en Aquitaine

Des Comités Régionaux de Programmation pour sélectionner les projets en toute transparence

Chaque année, plusieurs Comités régionaux de programmation sont organisés pour sélectionner les projets qui ont préalablement été examinés par les services de l'Etat et les partenaires. La décision de programmation de chaque opération est prise par le préfet de région. Sauf pour les projets relevant de l'axe 1 du FEDER qui est géré par le Conseil régional d'Aquitaine. Dans ce cas, cette décision finale est prise par la Commission permanente du Conseil régional.

Un Comité de suivi annuel des fonds européens en Aquitaine pour adapter la stratégie

Chaque année un Comité de suivi des fonds européens en Aquitaine se réunit sous la co-présidence du préfet de région et du président du Conseil régional d'Aquitaine. Son objectif est d'assurer la cohérence et la complémentarité de l'action des différents fonds mis en œuvre en région (programme opérationnel régional FEDER et volets déconcentrés des programmes nationaux FSE, FEP et FEADER).

Instance de pilotage stratégique, le **Comité de suivi associe un très large partenariat** avec des membres de plein droit (présidents de conseils généraux, préfets de départements, président du Comité économique et social régional, le Trésorier Payeur général de Région...) mais aussi des représentants de la Commission européenne, des ministères concernés, d'agglomérations, du monde universitaire, d'organismes consulaires, de la sphère socio-économique ou d'associations.



SELECTION DES PROJETS : COMMENT CA MARCHE ?

Pourquoi solliciter une aide européenne ?

Obtenir une aide européenne permet notamment de :

- réaliser plus rapidement un projet ambitieux,
- limiter la prise de risque,
- développer de nouveaux partenariats,
- profiter des compétences d'un réseau d'experts

L'aide européenne accompagne les efforts d'investissement des bénéficiaires dans l'innovation et le développement durable. En créant un effet de levier financier, elle permet souvent d'engager des investissements qui auraient été différés faute de moyens.

Où trouver les dossiers de demande de cofinancement européen ?

Les dossiers de demande de cofinancement européen, un guide du porteur de projet et les coordonnées des services instructeurs sont disponibles sur le site : www.europe-en-aquitaine.eu ,
dans l'espace « J'ai un projet »

Les 5 étapes de sélection d'un projet

1. Dépôt du dossier de demande de subvention par le porteur de projet,
2. Examen du dossier de demande par le service concerné,
3. Analyse du projet lors de « comités techniques thématiques »,
4. Sélection du projet lors du Comité Régional de Programmation (CRP) ou de la commission permanente (CP)
5. Signature de la convention entre le bénéficiaire et l'autorité de gestion (préfecture, Conseil régional)



Les critères de sélection

La sélection des projets se fait indépendamment de leur implantation géographique : autrement dit, ***tout le territoire aquitain est éligible*** pour recevoir des financements européens.

L'Union européenne recherche des projets de qualité qui servent les objectifs d'innovation et de développement durable. Les projets sont donc sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec la stratégie de Lisbonne et sa déclinaison en Aquitaine (cf. la stratégie de l'Europe en Aquitaine).

Pour obtenir une aide européenne, un projet doit bénéficier de cofinancements publics de l'Etat et/ou de collectivités territoriales. Par ailleurs, la trésorerie du porteur de projet doit être suffisante pour préfinancer l'investissement puisque les aides européennes lui seront versées sous la forme de remboursements de dépenses.

Un délai moyen de 4 à 6 mois

En règle générale, le délai moyen constaté entre le dépôt du dossier par le porteur de projet et la signature de la convention de financement varie de 4 à 6 mois.

Quelles obligations pour le bénéficiaire des aides européennes ?

En acceptant une aide européenne, le porteur de projet s'engage à :

- tenir une comptabilité séparée pour les dépenses directement liées au projet ;
- informer le grand public ou le public concerné de l'existence d'une contribution européenne à son projet ;
- se soumettre à d'éventuels contrôles concernant l'usage des fonds européens qu'il a perçus.



LE SITE INTERNET DES PROGRAMMES EUROPEENS EN AQUITAINE

Soucieux de s'adresser au plus grand nombre, le partenariat Etat-Région a mis en ligne en décembre 2007 un site internet entièrement dédié aux programmes européens en Aquitaine :

www.europe-en-aquitaine.eu

Pivot du dispositif de communication de l'Europe en Aquitaine, ce dernier :

- **présente les fonds européens dont peuvent bénéficier les aquitains**, ainsi qu'une entrée par grandes thématiques (innovation, environnement, emploi et formation, etc.),
- **communique la liste des projets cofinancés par l'Union européenne en Aquitaine** ainsi que des exemples de projets plus détaillés (avec la possibilité d'effectuer une recherche par département),
- **guide les porteurs de projet potentiels** à travers la rubrique « J'ai un projet » et répond aux questions les plus fréquemment posées par les porteurs de projet :
 - Quel(s) fond(s) européen(s) pour mon projet?
 - Où déposer ma demande de subvention?
 - Etc.
- **informe sur les événements liés à l'Europe en Aquitaine** (salons, réunions thématiques, réunions d'informations, séminaires, journées spéciales, etc.) et propose des ZOOMS sur des dossiers d'actualité, des projets soutenus par l'Europe.

Un **espace PRESSE** est également accessible dès la page d'accueil.

The screenshot displays the homepage of the website 'L'Europe s'engage en Aquitaine'. The header includes the site logo and navigation links for 'Accueil', 'Site des programmes européens 2007-2013 en Aquitaine', and 'Je m'investis pour l'avenir, l'Europe investit dans mon projet'. The main content area features a video player and text about the 'VIDEOTHEQUE' of European programs. A sidebar on the left contains navigation menus for 'L'EUROPE EN AQUITAINE', 'PROJETS EN AQUITAINE', 'ACTUALITES', and 'LES FONDS EUROPEENS'. A right sidebar includes a 'J'AI UN PROJET' menu, social media links, and a 'SUIVEZ-NOUS!' section. A blue arrow points from the text above to the 'Je m'investis...' section of the website.



EXEMPLES DE PROJETS CO-FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN AQUITAINE

Projets structurants

- **La création de 3 pôles d'échange multimodal dans l'agglomération bordelaise** : la SNCF, la Communauté Urbaine de Bordeaux et Réseau Ferré de France (RFF) préparent l'arrivée de la LGV Sud Europe Atlantique à Bordeaux en équipant les abords de la gare Saint-Jean (quartier Belcier) et de la future halte ferroviaire d'Arlac (Mérignac) d'infrastructures favorisant les échanges entre les différents modes de transport (train, bus, tram ...). Au total, ces 3 projets représentent un investissement de 13,4 M€ dont 4 M€ pris en charge par le FEDER, 3,1 M€ par le Conseil régional, 1,1 M€ par le conseil général de la Gironde et 358 000 € par l'Etat.
- **L'implantation d'un nouveau centre aquatique dans le quartier des Hauts-de-Bayonne** : Dans le cadre du vaste plan de rénovation et de redynamisation urbaine lancé par la ville de Bayonne, un nouveau centre aquatique a été implanté dans le quartier des Hauts-de-Bayonne. Pour la contribution à la dynamique sociale et économique d'un quartier dit « sensible » et pour l'exemplarité d'une construction respectueuse de l'environnement, ce projet a bénéficié du soutien du FEDER à hauteur de près de 30 % de son coût total. Ce projet constitue un élément clef de la reconquête de l'image du quartier.

Innovation et compétitivité des territoires

- **La création d'une pépinière d'entreprises dédiée aux activités chimiques sur le bassin de Lacq** : cette pépinière baptisée « CHEMSTART UP » accueillera de jeunes entreprises innovantes de la filière chimie. Coût total de l'opération : 4,6 M€ dont 1,3 M€ apportés par l'Europe, 1 M€ par l'Etat, 300 000 € par la Région et 750 000 € par le conseil général.

Société de l'Information et de la communication (TIC).

- **PIGMA, plateforme de l'information géographique mutualisée en Aquitaine** : La mutualisation d'informations géographiques, tel est le parti pris innovant de PIGMA (plateforme de l'information géographique mutualisée en Aquitaine) pour un enjeu régional essentiel : éclairer la décision publique en matière d'aménagement du territoire et de prévention des risques. Porté par le GIP ATGéRi (Groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques), ce projet a bénéficié de fonds FEDER, à hauteur de 40 % de son investissement total.
- **L'institut français de la vigne et du vin** ambitionne de créer une cartographie SIG (système d'information géographique) du territoire aquitain qui permettra – à terme- de réduire la quantité de produits phytosanitaires utilisée sur le vignoble. Un projet de 742 000 € dans lequel le FEDER et la Région investiront respectivement 355 000 € et 75 700 €.



- **Un programme global d'évolution de Cap Sciences (centre de culture scientifique technique et industrielle) vers l'économie numérique « Cap-sciences.num » :** Les technologies numériques, les modèles de production et de diffusion de la connaissance évoluent et changent les modes de relation aux publics. Depuis 2008, avec le programme cap-sciences.num, Cap Sciences fait évoluer ses modes de diffusion de l'information et propose de nouveaux services plus proches du public. Toutes les dimensions de la médiation scientifique et culturelle sont touchées : éditions, animations, expositions, avec de nouveaux modes d'accès aux contenus selon le profil des visiteurs et des internautes. L'Union européenne FEDER (330 520 €), l'Etat (60 000€), le Conseil régional d'Aquitaine (270 625 €), autofinancement (165 600 €).

Valorisation de l'atout environnemental et préservation de la biodiversité

- **Valorisation et préservation du littoral aquitain :** L'Europe soutient l'élaboration du schéma « Plan Plage Aquitain » à hauteur de 114 000€ (soit 50% du budget total de l'opération).
- **La construction d'un bâtiment dédié à la reproduction de l'esturgeon d'Europe à St-Seurin-sur-l'Isle :** Cet investissement porté par le Cemagref (organisme de recherche spécialisé en sciences de l'environnement) participe au plan de restauration de cette espèce en voie de disparition. L'Europe (245 000 €), l'Etat (350 600 €) ainsi que le Conseil régional d'Aquitaine (105 200 €) soutiennent ce projet.

Développement des énergies renouvelables

- **Le parc du Cypressat de Cenon fait fleurir le développement durable en cœur de ville :** Remarquable espace naturel de 17 ha au cœur de Cenon, sur la rive droite bordelaise, le Parc du Cypressat est depuis le printemps 2010 un site privilégié d'éducation à l'environnement et de recherche scientifique pour les botanistes. Ce projet de développement durable en zone urbaine, à proximité de quartiers que l'on qualifie souvent de sensibles, contribue à la reconquête de l'image de la rive droite. Il est soutenu par l'Europe dans le cadre du programme FEDER à hauteur de 629 522 €, soit 30 % de l'investissement total.
- **L'amélioration de la performance énergétique de 105 logements sociaux appartenant au groupe Ciliopée Habitat dans le Lot-et-Garonne :** Ce projet qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique représente un investissement de 2 M€ (dont 1 M€ consacré à l'efficacité énergétique des bâtiments). La subvention du FEDER s'élèvera à 226 240 €.
- **Création d'un centre de petite enfance à Bordeaux exemplaire en matière d'éco construction :** Les fonds européens ont permis de financer la réhabilitation des locaux dans une démarche environnementale forte. De plus, cet équipement facilite l'insertion sociale et professionnelle des familles d'un quartier sensible de Bordeaux en offrant une souplesse dans le service d'accueil en collectivité des enfants en bas âge, tel est aussi l'objectif du centre petite enfance Bastide créé par l'association Pitchoun'. Une innovation sociale soutenue par le FEDER à hauteur de 300 000 €.



Développement urbain durable

- **La réalisation de l'Eco-Quartier des Erables sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave :** Mixité sociale et performance écologique sont au cœur de cette opération de renouvellement urbain qui prévoit la création de 138 logements pour accueillir 300 habitants dans des logements économes en énergie. La participation du FEDER aux études d'insertion urbaine et paysagère (coût total 209 000€) s'élève à 56 500 €. La Région y contribue pour 23 800 €.

Formation professionnelle et réinsertion

- **La mise en place de formations professionnelles pour faciliter la réinsertion des détenus :** Les détenus des maisons d'arrêt de Gradignan (33), Bayonne (64), Agen (47), Périgueux (24) et des centres de détention de Mauzac (24) et d'Eysses (47) bénéficieront d'un accompagnement et de formations leur permettant d'acquérir notamment des compétences dans les domaines de la cuisine collective (agent de restauration) et de la propreté (agent d'entretien). Au total l'Europe soutient les différents organismes de formation intervenant dans le milieu carcéral à hauteur de 286 000 € et l'Etat participe pour 132 000 € sur un coût total de près de 600 000 €.

Agriculture et développement local

- **La création de pôles de services et d'accueil en milieu rural :** L'Union européenne aide les intercommunalités rurales à mener à bien leurs projets en matière de services à la population et de développement touristique et culturel. Parmi les projets retenus on trouve notamment la construction du pôle petite enfance de la Communauté de communes du Mussidanais (24) pour un montant total de 785 000 € dont 157 000 € provenant du FEADER, 266 000 € de l'Etat, 94 000 € du Conseil régional et 94 000 € du conseil général de la Dordogne.

La liste des bénéficiaires des crédits européens et d'autres exemples détaillés de projets sont disponibles sur le site des fonds européens en Aquitaine rubrique « *Tous les projets soutenus* » :

www.europe-en-aquitaine.eu

Contacts presse :

A la préfecture de Région : Sophie Billa – 05 56 90 60 18

Au Conseil régional d'Aquitaine : Rachid Belhadj – 05 57 57 02 75



GLOSSAIRE

Les Fonds européens mobilisables en région

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional, instrument financier de la politique régionale européenne

FSE : Fonds Social Européen, instrument financier de la politique européenne pour l'emploi

FEADER : Fonds Européen Agricole de Développement Rural, instrument financier d'accompagnement de la politique agricole commune.

FEP : Fonds Européen pour la Pêche, instrument de la politique européenne de la pêche

Organisation régionale

Autorité de gestion : autorité responsable devant la Commission Européenne de la mise en oeuvre du programme

Comité de suivi : coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, il est commun à tous les Fonds, c'est l'instance partenariale de pilotage des programmes. Ce comité se réunit au moins une fois par an et associe la Commission européenne et les différents ministères concernés.

Comité régional de programmation : également commun à tous les fonds, ce comité est l'instance partenariale de sélection des projets. Il se réunit tous les 3 mois.

Procédures

Programme opérationnel : document cadre précisant le diagnostic, la stratégie retenue, les axes d'intervention, les moyens alloués ainsi que le dispositif général de mise en oeuvre. Il est soumis à l'approbation de la commission européenne. Elaboré au niveau régional pour le FEDER, et national pour le FSE et le FEADER, il est décliné au travers d'un volet régional pour ces deux derniers.

Subvention globale : l'autorité de gestion a la possibilité de déléguer une partie du programme à un organisme intermédiaire. C'est le cas en Aquitaine.

Stratégie européenne de Lisbonne pour la croissance et l'emploi

« Faire de l'Europe l'économie la plus compétitive et dynamique du monde...d'ici 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Renouvelée en 2005, cette stratégie intègre les préoccupations de développement durable.

Le glossaire complet des fonds européens en Aquitaine est disponible sur le site Internet www.europe-en-aquitaine.eu (Accès depuis la page d'accueil, menu « Glossaire » en bas de page)